



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la cohésion sociale**

Délégation aux droits des femmes  
et à l'égalité des Alpes-Maritimes

## **LETTRÉ D'ACTUALITÉ SPÉCIALE 8 MARS – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle sera instituée officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982.

### **Actualités nationales**

*La SCOP Alter Égaux récompensée par le « Prix des 1000 Possibles – Les Médailles de l'Égalité » pour son dispositif #14septembre :*



**#1000  
POSSIBLES**

Madame Élisabeth MORENO, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a souhaité valoriser dans chaque région une initiative inspirante, positive et concrète à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, par la remise du « Prix des 1000 Possibles – Les Médailles de l'Égalité ». C'est le projet porté par Alter Égaux #14septembre qui a été retenu pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le lundi 8 mars 2021, Madame Élisabeth MORENO a mis à l'honneur chacune des initiatives régionales récompensées en présence des déléguées régionales et départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

Le mouvement #Lundi14septembre appelait les adolescentes à se présenter à l'école habillées comme elles le souhaitaient et s'est propagé sur les réseaux sociaux. La semaine suivante, plusieurs histoires de jeunes filles renvoyées à cause de leurs tenues (mini-jupe, haut court) avaient circulé.

Experte sur les questions d'égalité femmes-hommes et de prévention du sexisme, la SCOP Alter Égaux propose son intervention pour rétablir une communication sans ambiguïté, en co-construisant un consensus entre les jeunes et leur établissement scolaire. Le dispositif #14septembre repose à la fois sur la compréhension des valeurs de la citoyenneté et la liberté d'expression, et sur la déconstruction des stéréotypes de genre.

Ce dispositif a vocation à intégrer le plan départemental zéro sexisme du Schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes des Alpes-Maritimes. Toutes les violences sont sous-tendues par la même idéologie du sexisme qui demeure le principal frein à l'évolution des mentalités et des pratiques.

L'ensemble des initiatives régionales récompensées est disponible [ici](#).

***Instruction du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire :***

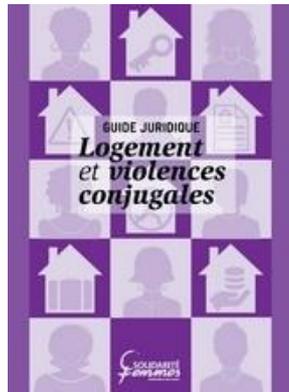
Vous trouverez [ici](#) l'instruction DGOS du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire, diffusée fin décembre aux préfets de région et ARS, publiée au BO Santé n° 2021/1 de janvier 2021. Les mesures 7 et 11 du Grenelle sont visées :

- Organiser la lisibilité de l'offre régionale à destination des femmes victimes de violences, par le déploiement progressif de répertoires spécifiques ;
- Compléter l'offre régionale existante par des dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes, s'articulant avec les autres dispositifs déjà en place.

Il s'agit de mobiliser des niveaux complémentaires de l'offre de soins (prise en charge somatique et psychique adaptée à leur situation, tout en conduisant un diagnostic de leurs besoins plus généraux dans le champ psycho-social et en organisant leur orientation adaptée pour répondre à ces besoins globaux).

Ce cahier des charges national constitue un guide pour aider les porteurs de projets à concevoir ces dispositifs nouveaux, ainsi que pour aider les ARS dans la sélection finale des projets. Un financement national dédié sera délégué au cours des exercices 2020 à 2022 à hauteur d'un montant total de 5M€.

**Édition 2021 du guide juridique « logement et violences conjugales », proposé par la Fédération Nationale Solidarité Femmes, réalisé avec le soutien du ministère du logement :**



Ce guide juridique logement et violences conjugales regroupe 34 fiches organisées autour de six grandes thématiques suivant les parcours des femmes victimes de violences :

- Violences liées au logement ;
- Éviction du domicile et éloignement du conjoint violent ;
- Préparer un départ du domicile ;
- Accès au logement social ;
- Situations résidentielles précaires ;
- Aides financières liées au logement.

Ce guide permet de faire le point sur le droit applicable *a minima*. Le droit n'est pas figé, il évolue au fil du temps. Le guide sera donc actualisé régulièrement afin de prendre en compte les évolutions du droit et les nouvelles problématiques mises en lumière par le réseau Solidarité Femmes.

***Lutte contre la précarité menstruelle :***



En France, environ 1,7 million de femmes n'auraient pas les moyens de se procurer régulièrement des protections périodiques. Par ailleurs, une enquête de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) révèle qu'un tiers des étudiantes déclarent avoir besoin d'une aide financière pour s'en procurer.

L'accès aux protections périodiques est un enjeu de santé, de solidarité et d'égalité des chances, la précarité menstruelle impactant directement la réussite des étudiantes qui en sont

victimes. Ainsi, le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur a annoncé, le 23 février 2021 « *un accès gratuit aux protections périodiques pour les étudiantes* ». Des protections gratuites et respectueuses de l'environnement seront mises à disposition des étudiantes, courant mars 2021, dans les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires (SSU). D'ici la prochaine rentrée universitaire, seront mis en place des distributeurs dans l'ensemble des résidences universitaires, des restaurants universitaires et des SSU. L'objectif est d'avoir 1500 points de distribution accessibles et une gratuité complète des protections périodiques.

### **Actualités locales**

---

#### **Les actions du Schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes des Alpes-Maritimes :**

##### ***Reprise des groupes de travail du schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes des Alpes-Maritimes :***

Les groupes de travail des actions du schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes ont repris à partir de décembre 2020. A ce jour, sept groupes de travail se sont tenus en visioconférence sur les thématiques suivantes :

- Violences sexuelles et sexistes ;
- Accueil des victimes de violences en milieu hospitalier ;
- Accès aux droits des victimes étrangères ;
- Lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme ;
- La prise en charge des auteurs de violences conjugales ;
- Lutte contre le sexisme ;
- La prise en charge des enfants exposés et victimes de violences conjugales.

Plus d'une centaine de partenaires ont participé à ces réunions et leur présence témoigne de l'importance du réseau du schéma départemental partagé de lutte contre les violences faites aux femmes des Alpes-Maritimes.

L'un des accomplissements majeurs des groupes de travail relatifs aux violences sexuelles et sexistes et à l'accès aux droits des victimes étrangères est la rédaction d'une convention locale et d'un protocole qui ont été signés pour le 8 mars.

#### **→ Signature de la Convention locale relative à la prise en charge des victimes majeures de violences sexuelles :**

L'objet de cette convention est d'établir un protocole d'accueil, de prise en charge des victimes, de dépôt de plainte et de suivi complet des procédures que ces dernières sont amenées à effectuer dans les commissariats, les gendarmeries et les centres hospitaliers du département. De plus, elle établit une coordination entre les différents acteurs afin de faciliter les démarches

des victimes. À l'instar de la convention d'accueil des victimes de violences conjugales signée en 2016, celle-ci prévoit la formation des forces de l'ordre à l'accueil des victimes et en particulier sur les attendus en matière de dépôt de plaintes. Elle prévoit aussi leur orientation auprès des associations d'aide aux victimes généralistes et spécialisées.

Les différents signataires de cette convention locale sont : la préfecture des Alpes-Maritimes, les tribunaux judiciaires de Nice et de Grasse, la gendarmerie nationale, la police nationale, le Conseil départemental, la ville de Nice, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, les centres hospitaliers d'Antibes, de Cannes, de Grasse et de Menton, HARPÈGES, MONTJOYE, et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Alpes-Maritimes.

**→ Signature du Protocole d'accompagnement des personnes étrangères victimes de violences intra-familiales et/ou sexuelles et/ou victimes de traite des êtres humains et/ou bénéficiant du parcours de sortie de la prostitution :**

Ce protocole permet de consolider les dispositifs de repérage, d'accompagnement et de prise en charge des personnes étrangères victimes. Il définit les engagements réciproques des parties et les modalités de coordination des différents services de l'État en particulier avec la Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations (DRIM) de la préfecture des Alpes-Maritimes et les différentes associations d'aide aux victimes des Alpes-Maritimes. Il convient de préciser que ce protocole ne crée aucun droit complémentaire mais vise essentiellement à fluidifier le parcours des victimes en donnant aux professionnels juristes qui les accompagnent tous les éléments pour monter le plus convenablement possible les dossiers afférents. Il vise aussi à faciliter le travail des agents de la DRIM en obtenant plus facilement des dossiers complets et convenablement présentés. Cette procédure est expérimentée depuis plusieurs mois et a démontré toute son efficacité.

Les différents signataires de ce protocole sont : la Préfecture des Alpes-Maritimes, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) des Alpes-Maritimes, ALC, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Alpes-Maritimes, MONTJOYE, HARPÈGES, Parenthèse (CASA).

L'association ALC a signé avec Pôle Emploi une convention partenariale, afin de faciliter l'accès à l'emploi des victimes de traite des êtres humains.

**6<sup>EME</sup> CEREMONIE ANNUELLE DU CLUB ÉGALITE DES ALPES-MARITIMES :**



Le 11 mars 2021, s'est déroulée la Cérémonie annuelle du Club Égalité des Alpes-Maritimes présidée par Monsieur Bernard GONZALEZ (préfet des Alpes-Maritimes) et Monsieur Renaud MUSELIER (président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Madame Anne-Gaël BAUCHET (directrice d'Alter Égaux) porte ce Club-égalité, co-animé avec Madame Natacha HIMELFARB (déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Alpes-Maritimes).

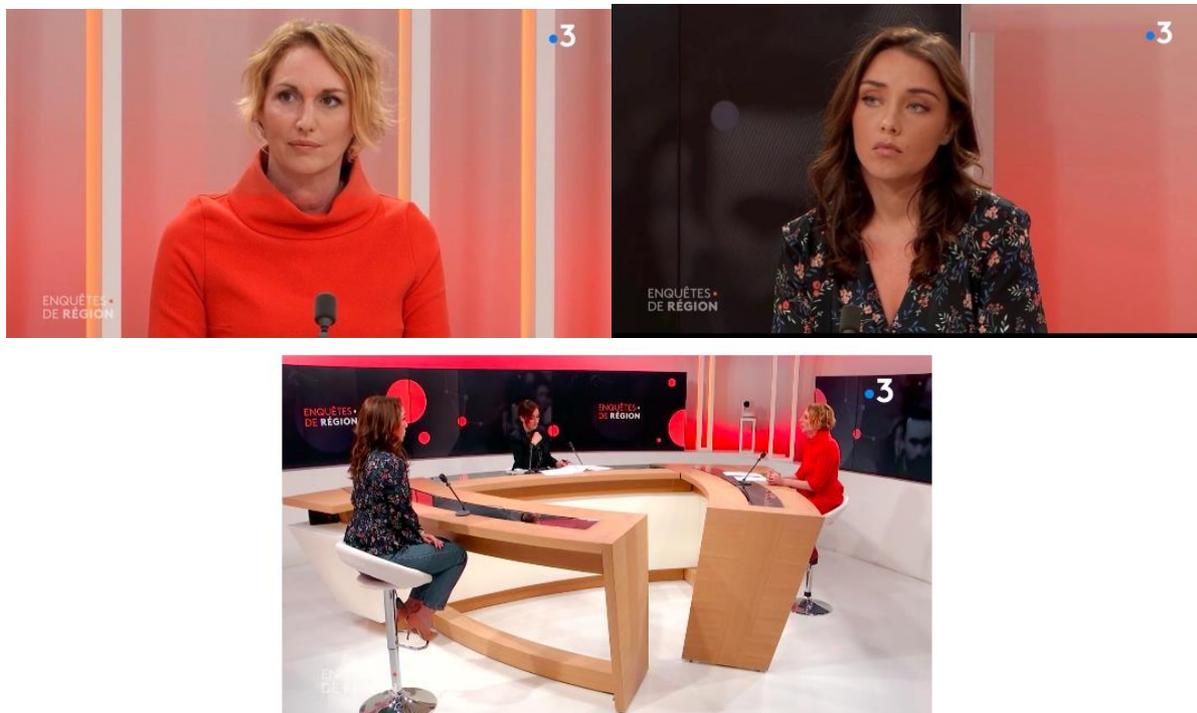
Plus de 120 personnes étaient réunies en visio-conférence. Cette cérémonie a été introduite par Madame Patricia VALMA, sous-préfète chargée de mission politique de la ville et politiques sociales. Plusieurs élus du département sont intervenus :

- Madame Marie-Louise GOURDON, conseillère départementale, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et adjointe au Maire de Mouans-Sartoux ;
- Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, sénatrice des Alpes-Maritimes et conseillère départementale ;
- Madame Françoise BRUNETEAU, vice-présidente du conseil régional en charge de l'économie numérique et des nouvelles technologies ;
- Madame Laurence TRASTOUR-ISNART, députée des Alpes-Maritimes.

Les objectifs de la soirée étaient de mettre en avant les avancées de chaque groupe de travail ; montrer un autre visage de l'égalité femmes-hommes et donner envie à d'autres de se mobiliser pour faire évoluer les pratiques. D'après les premiers retours des invités, on peut dire que ce fût une réussite.

**La délégation aux droits des femmes et l'égalité dans vos médias :**

📺 « Liberté, Égalité, Féminité » émission de France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur le 10 mars 2021 :



Madame Natacha HIMELFARB a été l'une des invitées de l'émission « Liberté, Égalité, Féminité », aux côtés d'Éléonore BROCCQ, psychologue, co-responsable de la cellule d'urgence médico-psychologique CHU de Nice. L'émission a été diffusée sur France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur le mercredi 10 mars, et portait sur les violences faites aux femmes.

[L'émission est disponible en replay sur le site de France 3 PACA.](#)

## **Les évènements des partenaires du réseau du schéma départemental :**

### ***Signature du contrat local partagé de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales de Roquebrune-Cap-Martin :***



Le 8 mars 2021, le CCAS de Roquebrune-Cap-Martin a programmé la signature de son contrat local partagé de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ce contrat local a été co-signé par les partenaires suivants : la préfecture des Alpes-Maritimes, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, le Parquet de Nice, l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice, l'Agence régionale de santé, le Centre hospitalier La Palmosa, le Centre hospitalier Sainte-Marie, la Fondation Lenal, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la Police nationale, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Alpes-Maritimes et Montjoye.

Mme Patricia VALMA, sous-préfète chargée de mission politique de la ville et politiques sociales était présente à cette signature.



### ***Interventions en établissements scolaires :***



Plusieurs structures du département (dont le Centre d'information des droits des femmes et des familles des Alpes-Maritimes, le Planning Familial des Alpes-Maritimes, ou encore l'association Une voix pour elles) vont intervenir dans différents établissements scolaires du département sur divers sujets dont l'égalité, le sexisme et le consentement. Madame Patricia VALMA est notamment intervenue au collège Pagnol, à Saint-Laurent du Var le mercredi 10 mars dans le cadre d'une exposition interactive sur l'égalité filles-garçons.



La Préfecture des Alpes-Maritimes, Enedis et l'Association 100 000 entrepreneurs lancent un programme d'interventions dans les établissements scolaires. De la 3<sup>e</sup> au lycée, le but est de sensibiliser les jeunes femmes aux métiers techniques. Ainsi, le mercredi 10 mars a eu lieu le lancement d'une action de sensibilisation des jeunes filles aux métiers techniques, sous le haut patronage de la sous-préfète Patricia VALMA. Madame Natacha HIMELFARB a également participé à cette visioconférence.

---

 **À retrouver près de chez vous**

---



*Exposition photos « Libres et égales » de Sylvia GALMOT : 28 portraits de femmes exposés sur la Promenade des Anglais à Nice :*



Le 8 mars 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur a inauguré l'exposition photos « Libres et égales » de l'artiste Sylvia GALMOT. Étaient notamment présents Monsieur Christian ESTROSI, maire de Nice, Madame Maty DIOUF, adjointe au maire de Nice, déléguée aux Droits des femmes. Sylvia GALMOT a réalisé les portraits de 28 femmes, dont 11 niçoises, venant d'horizons différents, engagées pour les droits des femmes, pour dire non aux violences qui leur sont faites. Le nombre 28 représente le nombre de jours d'un cycle de la femme.

Madame Natacha HIMELFARB, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité est l'une des personnalités niçoises de cette exposition. L'exposition est visible sur la Promenade des Anglais sous les pergolas au niveau du Palais de la Méditerranée.



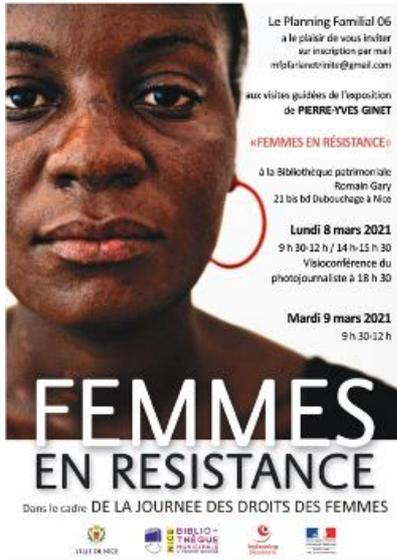
 **Paru dans la presse :**

**[Article « Nice : Vingt-huit portraits de femme investissent la promenade des Anglais pour « donner un message d'espoir », 20 minutes, par Elise MARTIN, publié le 9 mars 2021 :](#)**

« L'exposition a été inaugurée le jour de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, et restera pendant trois mois. [...] Celle qui ouvre l'exposition, c'est Farah CHEBLI, avocate au barreau de Nice. Pour elle, « *c'est un honneur de participer à ce projet* ». Elle développe : « *À travers mon métier, je me fais porte-parole des femmes. Je veux qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules et qu'on lutte ensemble* ». C'est ce message qu'a également voulu porter Natacha HIMELFARB, déléguée aux Droits des femmes et à l'Égalité à la préfecture des Alpes-Maritimes. « *Il faut éviter à tout prix l'isolement des victimes de violences. Il faut montrer que des structures existent. Au département, nous avons près de 270 partenaires de tous les secteurs dans ce combat* ». Les Niçoises qui sont exposées « *représentent ce travail quotidien et local pour les libertés et la dignité des femmes* », précise Maty DIOUF, déléguée aux Droits des femmes à la mairie de Nice, qui a porté le projet avec l'aide de Laura TENOUDJI. « *Elles sont liées aux autres célébrités parisiennes parce qu'elles sont toutes aussi inspirantes et impliquées* », dit-elle. »



### **Exposition photos « Femmes en résistance » :**



En partenariat avec le Planning Familial des Alpes-Maritimes et la Métropole Nice Côte d'Azur programme une exposition photo intitulée « Femmes en résistance » de l'artiste Pierre-Yves GINET. Elle est visible du 8 au 18 mars 2021 à la Bibliothèque Romain GARY.

→ Visite sur inscription par mail à [mfpfarianetrinite@gmail.com](mailto:mfpfarianetrinite@gmail.com).



### **Exposition photos sur le féminisme et les femmes célèbres :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Roquebrune-Cap-Martin organise une exposition, du 8 au 15 mars 2021, au sein de l'hôtel de Ville, sur le féminisme et les femmes célèbres. Compte tenu de la situation sanitaire, cette exposition sera également diffusée virtuellement sur les réseaux sociaux de la ville et notamment via [ce lien](#).



### **Lancement de la campagne de communication "Zéro sexisme dans les transports"**



À la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la campagne de communication "Zéro sexisme dans les transports" a été lancée en partenariat avec Alter Égaux. Une vidéo de présentation de cette campagne est [disponible ici](#).



À retrouver sur le web

---

***Mooc Equality Academy de Alter Égaux :***



Le 8 mars 2021 a marqué l'ouverture officielle des inscriptions au Mooc Equality Academy : Communication inclusive et responsable, accessible sur la plateforme Fun Mooc. Créée par la SCOP Alter Égaux, cette formation pour apprendre à communiquer sans stéréotypes de genre est unique en France. Composée de 9 modules, son objectif est de faire prendre conscience des représentations sexuées et sexistes qui nous habitent et de former les futurs professionnels de la communication.

***Conférence sur les femmes et le numérique :***

La Métropole Nice Côte d'Azur a organisé, sur sa page Facebook, une Conférence Live le mercredi 10 mars 2021, sur la thématique suivante : « Quelle place pour les femmes dans le numérique ? ». Vous pouvez retrouver cette conférence [ici](#).

Toutes ces actions ont été réalisables grâce à l'implication de tous les partenaires de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Alpes-Maritimes. L'engagement de chacun participe au dynamisme de notre travail commun. Malgré les conditions sanitaires et grâce à l'engagement et à l'implication de nos partenaires, cette édition du 8 mars aura été riche en actions et en visibilité pour les droits des femmes.

---

## Présentation de Siméon FEJOZ, en stage à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des Alpes-Maritimes

---



Je suis Siméon FEJOZ, j'ai 14 ans, je suis en troisième au collège Bernard De Ventadour à Privas en Ardèche. J'aimerais par la suite essayer de travailler dans l'illustration de bande dessinée, de manga ou d'animation. Natacha HIMELFARB m'a proposé de venir faire mon stage de 3ème au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité pour découvrir son métier. J'ai alors pensé que cette expérience pourrait enrichir ma culture générale en passant une semaine à découvrir l'univers de la lutte pour l'égalité des droits avec une spécialiste.

→ Pour moi qu'est-ce -que le sexisme ?

Pour moi le sexisme c'est quand un homme ou une femme insultent, sont violents contre le sexe opposé ou même inventent des clichés sur le sexe opposé. Par exemple le fameux cliché de « la place de la femme c'est à la cuisine ». Le sexisme est très similaire au racisme car le sexisme est souvent utilisé comme de l'humour mais c'est en riant de ces clichés que les préjugés deviennent connus et que par la suite certains les utiliseront comme de la violence. On retrouve du sexisme absolument partout, notamment dans le sport.